



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°151 du 17 avril 2009

SOMMAIRE

- Compte rendu du CHS du CNRS du 16 février 2009
- Entrevue entre le DG du CNRS et les Organisations Syndicales le 09 avril 2009
- Rapport de trésorerie à la CE du 2 avril 2009

Compte-rendu du CHS du CNRS du 16 février 2009

Représentants de l'Administration :

Alain Resplandy-Bernard, secrétaire général, président
Christine D'Argouges, directrice des ressources humaines
Florence Noble, chargée de mission thérapeutique à l'institut des sciences biologiques (INSB) (suppléante)
Brice Kerber, délégué régional Ile-de-France Est (DR 03)
Mme V. Roustan-Rump, Coordinatrice nationale de prévention et de sécurité, CNPS

Représentants du personnel :

SGEN - CFDT : Christophe Gauthier (titulaire), Alain Daridor (titulaire), Jean Pierre Michel (suppléant)
SNCS- FSU : Patrick Montfort (titulaire), Luc Beaunier (suppléant)
SNTRS - CGT : Catherine Jouitteau, Michel Lion (titulaires), Alain Bouyssy, Christine Lucas (suppléants)
SNPTES-UNSA : Alain Castillo (titulaire), Laurent Porcel (suppléant)
SUD RECHERCHE EPST : Jean-François Kieffer (titulaire), Gurvan Carou (suppléant)

Membres de droit :

Dr Munch médecin coordonnateur du CNRS par intérim.

Invités :

Magali Jacquier, chargée de mission Expérimentation animale à l'institut des sciences biologiques
Didier Terral, responsable bâtiment et logistique de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie et chargé de mission en matière de sécurité et mise en conformité des bâtiments auprès de la coordination nationale de prévention et de sécurité et de la direction des finances
Janine Wybier, ingénier régionale de prévention et de sécurité à la délégation Ile-de-France Ouest et Nord et chargée de mission pour la prévention des risques biologiques auprès de la coordination nationale de prévention et de sécurité
François Clapier, David Savy, Inspecteurs hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sabine Querbouet, secrétaire de la DRH
Natacha Volto, Ingénieur de prévention et de sécurité, CNPS

Ordre du jour :

1. Validation des comptes rendus des CHS des 19 mai 2008 et 16 octobre 2008,
2. Suivi des propositions faites au cours du CHS du 16 octobre 2008,
3. Présentation du bilan de prévention et de sécurité pour l'année 2008 et projet de programme de prévention et de sécurité pour l'année 2009,
4. Les principaux outils de l'évaluation des expositions aux agents chimiques dangereux (dont CMR) au CNRS,
5. Questions diverses

Le secrétariat adjoint est assuré par le SGEN-CFDT.

Les représentants du personnel ont reçu les documents préparatoires pour les points 1, 3 et 4 de l'ordre du jour.

Il s'agit du premier CHS avec la nouvelle répartition des représentants du personnel. SUD et UNSA apparaissent dans le CHS avec un représentant chacun. Le SNCS perd un représentant. La CGC n'est plus représentée. CGT et CFDT conservent leurs deux représentants. Le mandat porte sur les années 2009 à 2011. Le SNCS fait remarquer l'absence de directeur d'unité parmi les membres nommés.

Le SNTRS-CGT propose les questions diverses suivantes :

- Présentation de l'étude « Sorbonne » par le patrimoine,
- Point sur le remplacement d'un médecin de prévention dans la délégation Bretagne (DR17),

- Demande d'information sur la place de l'hygiène et de la sécurité dans la délégation globale de gestion des UMR (contrat de gestion unique),
- Demande de réponses aux questions posées par un laboratoire de la DR4 dont le CSHS ne se réunit pas.

Le SGEN-CFDT demande un point sur le courrier aux DU concernant les modalités du travail isolé au CNRS.

Point 1 Validation des comptes rendus des CHS des 19 mai 2008 et 16 octobre 2008

Le compte rendu du 19 mai 2008 est adopté (une abstention).

Le SNTRS- CGT demande des modifications du compte rendu du 16 octobre 2008 qui sont acceptées, le compte rendu est adopté (une abstention).

Le SNTRS-CGT demande que le compte rendu du CHS soit adressé aux représentants dans les quinze jours qui suivent la réunion.

Point 2. Suivi des propositions faites au cours du CHS du 16 octobre 2008

Formation des ACMO, le sujet est abordé au point 3.

Fiche L2 : un projet de fiche au format A3 est présenté. Cette fiche sera téléchargeable. La fiche n'est prévue qu'en français. La fiche a été élaborée par la CNPS en concertation avec P. Montfort (SNCS) et J. Wybier. Un tirage papier plastifié de 3000 exemplaires est prévu.

ATEX : le document sera prêt au cours du 1^{er} semestre 2009

Formation Hygiène et Sécurité en 2008 : la CNPS s'était engagée, lors du dernier CHS, à présenter un bilan. La CNPS mentionne les formations nationales qui ont concerné les IRPS : deux séminaires, une journée formation logiciel AIE et une journée formation risque trajet.

Formation des membres du CHS pour 2009 : demande commune CGT, SNCS, SUD.

Défibrillateurs : la CGT a demandé qu'un bilan annuel de l'installation au CNRS soit fait. Le Dr Munch propose de le présenter avec le bilan annuel de la médecine de prévention

Inspection en 2008 : le SNTRS-CGT demande des informations sur les inspections des délégations CNRS réalisées en 2008. Les inspecteurs répondent que les rapports ont été adressés aux délégués régionaux et qu'ils ont rencontré les membres des CSHS. La CNPS indique qu'il n'est pas prévu d'informer le CHS central. La CNPS rappelle que les questions régionales sont du ressort des CSHS de délégation.

Le SNTRS-CGT demande la liste des inspecteurs pour chaque délégation.

3. Présentation du bilan de prévention et de sécurité pour l'année 2008 et projet de programme de prévention et de sécurité pour l'année 2009. (Annexe 1)

Le bilan 2008 et le programme 2009 sont présentés et commentés par V. Roustan-Rump

Les objectifs 2009-2010 sont regroupés en trois thèmes majeurs :

- Sécurité/santé/environnement : construction d'un système de management intégré,
- Évaluation et maîtrise des risques professionnels (très prioritaires),
- Gestion de crise : se préparer aux situations d'urgence.

Concernant le 1^{er} thème, la CNPS écrit qu'elle adaptera l'organisation de la prévention et sécurité aux besoins de l'établissement : vers une nouvelle « offre de service », cette offre comportera la mise à jour des notes internes (Instruction ACMO, etc...).

Bilan des actions 2008 et objectifs 2009 (demande du SNTRS-CGT au précédent CHS) :

la CNPS a retenu 6 actions prioritaires pour l'année 2009, ces actions sont présentées en fiches projet incluant le bilan des années précédentes (2006-2008) et les objectifs pour l'année 2009 :

Formation ACMO : il est mis fin à la mission du groupe de travail, le module « formateur » n'a pas été réalisé. Un bilan des formations est prévu en janvier 2010. Les modules de formation sont accessibles sur le site de la CNPS (intranet).

Prévention du risque chimique : en 2008 la CNPS a mis en place FEVAR dans l'ensemble des délégations et unités, en 2009 la CNPS se fixe comme objectif le maintien du dispositif en assurant les ajustements éventuellement nécessaires. L'opération spécifique de mise en sécurité des unités de l'institut de chimie est reconduite pour l'année 2009 avec le même budget.

Évaluation des risques professionnels – Document unique d'évaluation des risques : la CNPS a élaboré une application informatique qui a été déployée en 2008 dans la totalité des délégations ; la totalité des unités hébergées par le CNRS auront leur DUER rédigé fin février 2009 (actuellement 80 %, selon la CNPS), pour les unités hébergées par un partenaire : 40 % des UMR ont rédigé un DUER. Une réflexion est en cours concernant les conditions de mise à disposition de l'outil informatique dans les unités hébergées par des partenaires.

Prévention des accidents de trajet, objectif pour 2009 maintenir la vigilance et organiser en région des actions avec la prévention routière.

Connaissance et exploitation des accidents : les statistiques sont maintenant disponibles en ligne. La base de données contient des statistiques (présentées en séance) sur 10 ans. La CNPS reconnaît l'utilité de AIE. S'appuyant sur les statistiques, la CNPS prévoit en 2009 une campagne de sensibilisation pour prévenir les accidents touchant les mains.

Maîtrise des situations d'urgence : chaque délégation possède sa cellule de crise, des tests des plans d'urgence seront effectués à la demande avec un prestataire extérieur, un retour d'expérience (REX) sera présenté au CHS. Le SNTRS-CGT a demandé en quoi consistaient ces cellules et qui en faisait partie. La CNPS répond que les cellules de crise feront l'objet d'une présentation en CSHS de délégation.

Une journée de formation est prévue pour les personnes nommées dans cette cellule de crise. Grenoble et Lille ont été les deux délégations qui ont simulé une gestion de crise avec mise en situation.

Concernant l'information des travailleurs, le SNTRS-CGT informe le CHS et la CNPS de la modification de l'article R4121-4 qui ajoute les travailleurs comme destinataires du document unique d'évaluation des risques.

Le SNTRS-CGT a demandé si des actions étaient prévues en 2009 pour la souffrance au travail et les nanomatériaux et les nanotechnologies.

Au sujet de la souffrance au travail, C. D'Argouges répond que la DRH a eu connaissance, depuis le dernier CHS, de quelques cas. La DRH envisage d'appliquer les recommandations de la charte. Un bilan sera fait dans un an. La DRH manque d'appréciations quantitatives qui pourraient être fournis par la FIRCT.

La CNPS répond que le sujet des nanomatériaux est actuellement en veille.

La CNPS s'étoffe par l'arrivée de deux nouveaux chargés de mission pour les risques biologiques (J. Wybier) et pour les bâtiments (D. Terral). Les deux chargés de mission présentent leur activité au sein de la CNPS (<http://www.sg.cnrs.fr/cnps/default.htm>).

4. Les principaux outils de l'évaluation des expositions aux agents chimiques dangereux (dont CMR) au CNRS

Une présentation PowerPoint, jointe au compte-rendu en annexe, est faite en séance par le Dr Munch (Annexe 2).

Ces outils font pour l'essentiel référence à des documents réglementaires et incluent : la FIRCT, la FIE et l'AEA.

La FIRCT, sous forme papier, est en usage dans les services médicaux sans attendre la mise en place du nouvel outil informatique Preventiel. Cette fiche comporte un item « Aspects psychosociologiques et charge mentale au travail ». La FIRCT n'est pas réglementaire.

Dans le cas d'agents déclarant un cancer, le Dr Munch indique que les services médicaux de cancérologie sont en relation avec les services médicaux du CNRS pour identifier les expositions professionnelles antérieures de l'agent d'où l'importance de la fiche d'exposition aux agents chimiques dangereux (FIE).

Le SNCS se réjouit de la mise en place de la FIRCT et mentionne le cas du suivi des stagiaires.
Le Dr Munch répond que le logiciel Preventiel sera interfacé avec SIRHUS et Labintel.
L'informatisation de la fiche FIRCT permettra une exploitation collective des résultats (Rapport d'activité annuel et fiche collective de risque par laboratoire ou secteur).

5. Questions diverses

1. Place de l'hygiène et sécurité dans la délégation globale de gestion pour les unités mixtes de recherche

Le secrétaire général (SG) répond qu'un bloc « Hygiène et sécurité » figure dans le cahier des charges détaillant les droits et obligations du gestionnaire. Le SG précise que l'on peut être hébergeur sans être propriétaire des locaux. Le dispositif de délégation va être expérimenté avec l'université Paris VI pour 11 UMR. Un audit de la situation des laboratoires est en cours de réalisation, audit qui pourrait être validé par un prestataire extérieur.

Le SNCS est inquiet concernant ce dispositif, il pense que le CNRS va se désengager de l'hygiène et la sécurité. Il affirme que le CNRS doit maintenir son engagement.

Le SG cite la lettre de la Ministre Pécresse qui indique que le CNRS restera employeur de ses personnels. Le CNRS fera pression sur ses partenaires.

Le SNCS affirme que le CNRS doit maintenir l'hygiène et sécurité au même niveau qu'actuellement.

Le SNTRS-CGT émet des inquiétudes sur le niveau de l'hygiène et de la sécurité dans les universités.

2. Enquête « sorbonne » (Annexe 3)

D.Terral fait un point de situation de l'enquête nationale « sorbonne » pour les unités hébergées par le CNRS, les derniers questionnaires ont été reçus fin octobre 2008. Il rappelle le contexte et présente les résultats. 1851 sorbonnes sont recensées, 143 sont déclarées inutiles
Sur un parc utile de 1697, 58 sont en panne (2%) dont 16 inutilisées, présentation des premiers résultats de la maintenance globale ; les autres analyses sont à venir.

A la question du SNTRS-CGT de savoir si les extracteurs reliés aux gaines type « Boa » vont être pris en compte dans le questionnaire, D. Terral répond que non.

Sur la question de mise en sécurité des installations, le SG annonce que dans le plan de relance de l'économie du gouvernement, 1,9 M € est prévu pour le campus de Grenoble et 800 000 € pour les tours aérofrigorifères sur le site de Villejuif.

3. Recrutement médecin de prévention en DR17 (Bretagne-Pays de Loire)

La situation est toujours critique. Le CNRS est touché par le manque de médecin du travail en France. Il pourrait être envisagé de recruter des médecins généralistes ou d'ouvrir à des concours européens. Une réunion des médecins coordonnateurs des différents organismes de recherche est annoncée sur ce sujet.
Le CNRS est également à la recherche d'un médecin coordonnateur national.

4. Questions concernant la DR4 (Ile-deFrance Sud)

Le SNTRS-CGT fait état de questions « Hygiène et sécurité » posées par un laboratoire de l'institut des sciences biologiques de la DR4.

La CNPS répond qu'il vaudrait mieux poser ces questions au CSHS. Le SNTRS-CGT faisant remarquer qu'il ne se réunit pas, la CNPS accepte de recevoir les questions pour les transmettre à l'IRPS de la DR4.

Le SNTRS-CGT fait remarquer que peu de comptes-rendus de CSHS de délégation sont accessibles sur le site intranet de la CNPS. La CNPS assure pourtant qu'ils se réunissent. La CNPS propose d'envoyer le calendrier des réunions des CSHS pour l'année 2009 aux représentants du personnel.

Concernant la question posée par le SGEN-CFDT concernant le courrier adressé aux DU pour le travail isolé, la CNPS répond que ce courrier n'a toujours pas été envoyé.

Annexe 1 : Proposition de programme prévention et sécurité 2009-2010.

Annexe 2 : Principaux outils de l'évaluation des expositions aux agents chimiques dangereux (dont CMR) au CNRS.

Annexe 3 : Enquête nationale « sorbonne », point de situation

Prochain CHS : 18 mai 2009

Glossaire :

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AEA : Attestation d'exposition antérieure

AIE : Accident, Incident, Evénement

ATEX : Atmosphère explosive

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CMR : Cancérogène, mutagène et reprotoxique

CNPP : Expert en prévention et maîtrise des risques (<http://www.cnpp.com/>)

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité

DFI : Direction des finances

DR : Délégué régional

DRH : Direction des ressources humaines

DU : Directeur d'unité

DUER : Document unique d'évaluations des risques professionnels

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique

FIE : Fiche Individuelle d'Exposition

FEVAR : Fichier d'aide à l'ÉVALUATION du Risque chimique

FIRCT : Fiche individuelle des risques et des conditions de travail

IGHS : Inspection générale d'hygiène et de sécurité

INSB : Institut des sciences biologiques

IPS : Ingénieur de prévention et de sécurité

IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité

L2 : Laboratoire Confinement L2

REX : Retour d'Expérience

SG : Secrétaire général

SIRHUS : Système d'information ressources humaines des unités et des services

UMR : Unité mixte de recherche

Entrevue entre le DG du CNRS et les Organisations Syndicales du 09 avril 2009

Le DG (A Migus) était accompagné de la DRH (C D'Argouges) et de la chargée des relations avec les syndicats (G Bec). Les syndicats présents : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT, UNSA, SNPRES-FO et SNIRS-CGC. Le SNTRS était représenté par J Millet et M Pierre.

Le DG n'a pas suivi l'ordre du jour prévu (Contrat d'Objectifs et de Moyens dit COM). Il a consacré l'essentiel de la réunion à l'actualité avant d'évoquer le COM.

1) Les Chaires

a) financement des chaires par le ministère et implication pour le CNRS.

Les supports financiers des postes des EPST utilisés pour des chaires seront remboursés sur des fonds ministériels (4,5 millions pour 130 chaires dont 90 au CNRS). Cela va permettre 90 recrutements supplémentaires. En ajoutant les 9 supports de postes qu'elle prévoyait utiliser pour embaucher des CDI de haut niveau plus un que le CNRS met, cela va faire 100 postes supplémentaires au concours, 30 ITA et 70 chercheurs. . Sont également débloqués les 3 postes handicap gelés. Finalement les concours chercheurs passent de 300 à 373 possibilités. Les 30 possibilités seront rajoutées pour les concours IT lancés la semaine prochaine. La direction nous demandait notre avis sur la répartition chercheurs/ITA pour l'utilisation de ces supports de postes de CR. En dehors de l'UNSA et du SNIRS qui sont tombés dans le panneau, les syndicats ont répondu qu'ils exigeaient la restitution des 133 postes (105 ITA et 28 chercheurs) supprimés par le gouvernement ainsi que les autres emplois supprimés.

b) bilan de la procédure des chaires

Après un accord préalable des présidents d'Université, de nombreuses universités ont renoncé à demander des chaires. Des commissions du Comité National ont aussi refusé de participer aux jurys. Un peu plus d'une quarantaine de jurys ont été constitués. La direction du CNRS espère beaucoup de l'excellence des recrutements.

Nous avons expliqué que c'était surtout l'excellence dans la magouille et une discrimination entre les jeunes maîtres de conférence. Ce qu'il faut c'est réduire des 2/3 la charge des jeunes MC pendant plusieurs années. Le SNCS, le SGEN et FO ont défendu des positions similaires.

2) L'Alliance dans les Sciences de la Vie

La veille 9 Organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, INRIA, IRD, CEA, Institut Pasteur, ...) et la CPU ont signé une convention mettant en place une coordination des Sciences de la Vie. Cette coordination a été baptisée l'Alliance. Elle prend la forme de dix instituts thématiques. Le DG s'est vanté de la capacité des organismes à répondre à des enjeux importants sans le ministère.

Nous avons répondu que les organismes n'avaient fait que réaliser la demande pressante du ministère, qui s'en est d'ailleurs réjoui dans un communiqué. Le Ministère souhaitait la constitution de cette coordination pour la transformer dans deux ans en agence de financement (l'Institut des Sciences de la Vie et de la Santé) sans Unités de recherche ni personnels de recherche. Le nouveau décret organique de l'INSERM signé par le gouvernement il y a deux semaines créait une grande partie de ces Instituts thématiques. Cette coordination se met en place sans consulter la communauté scientifique. Pour le fonctionnement de cette coordination, la consultation des Instances scientifiques n'est pas plus envisagée. Pourtant cette coordination fera des propositions de stratégie et des choix opérationnels y compris la création des Unités de recherche. En dehors du SNIRS, les autres syndicats ont défendu des positions proches des nôtres.

Une réflexion était menée dans le domaine de l'Informatique. Le Conseil Scientifique du CNRS ne veut plus entendre parler du dixième Institut.

Les SHS sont inquiètes de leur devenir mais elles n'ont selon la direction aucune raison pour cela. Il n'y aurait pas de politique de désassociation dans ce secteur.

Nous nous sommes élevés en faux contre ces affirmations et avons rappelé que la Présidente avait évoqué avec nous en 2008 des disciplines dont le CNRS pourrait se retirer. Le SNCS a donné des exemples précis de désassociation. Fin de la discussion

3) Le contrat d'objectifs et de moyens.

Le DG nous a expliqué que les moyens commençaient à être mis sur la table avec le ministère mais que rien n'était encore arrêté. Il nous a demandé une fois de plus nos remarques sur les parties déjà mises sur le tapis notamment l'aspect ressources humaines que nous avons discuté récemment avec la DRH. La DRH a fait une raide synthèse de cette discussion.

Nous avons expliqué que nous en avons assez d'être « trimbalés » par la direction. L'Alliance pour le Vivant, qui est un élément clef pour le COM, a été soigneusement cachée jusqu'à présent. Les déassociations d'UMR, autre élément fondamental du COM, sont déjà une réalité niée par la direction. Nous n'avons toujours pas d'information sur les moyens et les déclarations de la ministre quand nous l'avons rencontré le 30 mars nous laisse prévoir des moyens à la baisse pour la période du COM. En plus, nous sommes en désaccord sur les Chaires, l'individualisation des rémunérations, le renforcement du rôle de la RH dans le suivi des personnels et sur la transformation progressive du CNRS en agence de moyens, pour ne pas parler de la faiblesse de l'analyse des perspectives scientifiques. Décidément nous ne voulons pas de ce COM dont nous demandons le retrait. Le SNCS, le SGEN et FO ont défendu des points de vue allant dans le même sens.

Le SNTRS s'est amusé du le passage du COM qui prétend améliorer le dialogue social au CNRS. Les blocages du CA par exemple montrent à quel point le dialogue est bloqué. La direction a même recours à l'intervention des forces de police pour aider au dialogue !

Nous avons demandé au DG de préciser le sens de l'expression « concordance stratégique » comme critère de création d'unité. Pour la direction quelque soit l'excellence scientifique d'une Unité, pour qu'elle soit créée son activité doit aussi correspondre aux priorités stratégiques du CNRS (émergence de disciplines, innovation, créneau non occupé au CNRS ou dans un autre organisme,...).

4) divers

Nous avons demandé que la direction nous donne accès aux listes électroniques des personnels pour l'élection au CA. La DRH nous a répondu qu'elle n'était pas prête pour cette élection.

Rapport de trésorerie CE du 2 avril 2009 présenté par Jean OMNES

La question des moyens financiers du syndicat est essentielle : c'est de nos capacité à développer les luttes qu'il s'agit.

Quelques rappels

Tout d'abord la mise en œuvre du nouveau système de répartition des cotisations "Cogétise".

Après plusieurs mois de tâtonnements et parfois de confusion voulue ou non, le système est en place, malgré quelques difficultés résiduelles.

Pour ce qui nous concerne, nous vous rappelons que nous y avons opéré quelques aménagements de nature à préserver les moyens de fonctionnement du syndicat. C'était cela ou , à terme, mettre la clé sous la porte !

Nous avons obtenu, par négociations directes avec Cogétise, que le circuit des cotisations soit simplifié pour éviter les allers et retours financiers entre les structures (verser à la FERC qui nous reverse une partie sur le "Champ professionnel"). Cela simplifie aussi le travail pour tout le monde.

Et, le plus important aménagement du système concerne le niveau de déclaration des recettes du syndicat en matière de cotisations. Nous rappelons ici que cela ne s'est pas fait en catimini : nous avons affiché clairement cette position dès le début des débats sur cette question aussi bien avec la fédération qu'avec le trésorier de la CGT en disant que "nous ferions en sorte de garantir les moyens de fonctionnement du SNTRS-CGT (nous ne déclarons pas l'ensemble des cotisations versées par les adhérents).

Nos moyens aujourd'hui

Grâce à la précaution prise pour les garantir, nous finissons l'année 2008 de façon positive financièrement, mais de très peu : + 1040,86 € (l'exercice n'est pas encore clos).

A ce jour, les cotisations versées par les adhérents sont de 251 538 € en 2008 (270 690 en 2007). Nous rappelons que chez nous le nombre de cotisations mensuelles par adhérent est à un niveau élevé, parmi les plus élevés dans la CGT (autour de 11,20 timbres mensuels FNI compris).

La répartition de ces cotisations :

En ce qui concerne les versements aux instances, ils ont atteint 120 792 € en 2008 (120 707 en 2007). Quelques difficultés croisées entre Cogétise, des UD et nous, font que, parfois, il y a du retard à payer les instances (problèmes de code Cogétise), car nous ne payons pas tant que nous ne savons pas, de façon sûre, où cela va.

Les moyens des sections ont été de 25 153 € en 2008 (26 839 en 2007).

Les moyens de fonctionnement du syndicat au niveau national ont été 136 596 € en 2008 (123 145 en 2007).

A ces cotisations s'ajoutent d'autres rentrées d'argent (dons des sections, une partie de la subvention INSERM, les participations aux frais du congrès du syndicat et divers remboursements).

Ces chiffres tiennent compte des cotisations de l'année qui précède et versées en retard. Ils ne sont pas définitifs pour 2008.

Il nous faut donc rester très vigilants sur ces questions de moyens et la rentrée régulière des cotisations. C'est l'occasion ici d'appeler les sections du syndicat qui ne l'ont pas encore fait, à verser leur participation aux frais de congrès (ils sont nombreux).

Les crédits sociaux disponibles pour le syndicat

Le montant des crédits ouverts par le CNRS se monte pour 2009 à 27 244,37 € au lieu de 25 238,80 € en 2008 (effet de la prise en compte des non titulaires dans le calcul). Une précision : seuls peuvent élargir sur ces crédits la communication vers les adhérents (BRS), le courrier, le téléphone et les frais inhérents aux locaux (fluides, nettoyage,...). Cependant, il semble aussi que d'autres dépenses, si elles ont un caractère syndical, puissent aussi y élargir.

Nous rappelons que le niveau de ces crédits sociaux, comme celui de nos décharges de service, sont fonction de nos résultats aux élections aux CAP et CCP.

Nos dépenses

Nos dépenses sont celles découlant d'un fonctionnement normal (salaires des personnels, déplacements et hébergement, presse et communication, fonctionnement et équipement).

Nos principaux postes de dépenses sont aujourd'hui les salaires des secrétaires employées par le syndicat et les frais de déplacement des militants.

Notre syndicat a transféré depuis 2007 le coût des BRS et de leur acheminement sur les crédits sociaux ouverts par le CNRS, liés à notre hébergement à Villejuif. Heureusement, car nous aurions aujourd'hui quelques difficultés sur le plan financier. Rappelons que le coût des BRS varie entre 6 000 et 13 000 € selon les années (11431,03 en 2008, hors TVA).

Quelques éléments de comparaison :

Salaires : 76 000 € proposés en 2009 au lieu de plus de 80 000 dans les années 2003-2005 (effet de départ en retraite et nouvelle embauche)

Déplacements et hébergement : 43 000€ au lieu de 30 000 en moyenne jusqu'à 2006 (venue de membres du BN de province, formation syndicale).

Parmi les actions à mener sur le plan du budget et donner plus de latitude financière au syndicat, aucune n'est nouvelle :

- renforcer le syndicat, proposer l'adhésion de façon plus systématique à ceux que nous côtoyons dans les laboratoires et services (à ce propos : à ce jour, tous les FNI ne sont pas encore rentrés car nous en sommes à 1230 pour 2008, alors que 1321 ont été payés en 2007). En 2008 il y a eu 91 adhésions nouvelles au lieu de 76 en 2007). Il n'est pas sûr que toutes soient arrivées au siège du syndicat.
- faire rentrer et actualiser les cotisations, ce qui ne peut être fait qu'au niveau local.

Quelques autres pistes pour améliorer les choses

Elles vont faire partie du programme de travail de la CFC, du trésorier et de la CE :

- négocier avec le CNRS le transfert des dépenses liées au copieur sur les crédits sociaux, et d'autres dépenses,
- étudier, puis débattre de l'augmentation du taux de cotisation (aujourd'hui 0,97% pour les actifs et 0,70% pour les retraités),
- de façon interne, revoir le mode de financement du congrès pour (un peu) alléger la charge pour les sections,
- réfléchir au mode de résolution des difficultés des sections en matière de finances ... notamment.

Il est d'autres moyens pas assez utilisés

Il s'agit de ceux que nous donnent le droit syndical et le statut. Il est peut être utile de les résumer ici :

- Mise à disposition de locaux syndicaux (local, régional et national au CNRS) et de l'équipement de ceux-ci (mobilier, téléphone, ordinateur et accès à la messagerie électronique).
- Libre accès à des moyens de reproduction (paiement au prix coûtant, au maximum).
- Participation de l'administration à l'acheminement du courrier administratif interne ou externe des organisations syndicales.

- Droit d'affichage et de distribution de documents d'origine syndicale.
- Autorisations d'absences à titre syndical (au total un peu plus de 29 décharges à temps plein, à répartir, soit +0,19 de plus qu'en 2008).
- Protection des militants syndicaux contre l'arbitraire.
- Congé de formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par année.

Nous devons faire respecter ces droits ... et les utiliser.

Les finances : cela concerne les adhérents à tous les niveaux

Il est indispensable que la question des finances du syndicat soit débattue bien sûr au niveau national, mais aussi dans les sections du syndicat. Nous espérons, à ce propos, que l'une des modifications aux statuts du syndicat votée au congrès de 2005 n'est pas passée inaperçue aux yeux de nos militants. Il s'agit l'article 7 de ces statuts qui dit que "*Le trésorier de section) est tenu de présenter annuellement un bilan financier devant l'Assemblée Générale des adhérents*".

Nous vous encourageons donc vivement à prendre en charge, avec les militants dans les sections, cette question des moyens financiers indispensables pour mener notre activité syndicale. En veillant au paiement des cotisations et à leur actualisation. Et, surtout, à œuvrer au renforcement du syndicat.